

Erpeldange-sur-Sûre, le 18/05/2026

VU ET APPROUVÉ
Extrait du registre aux délibérations

Le Conseil Communal :

du Collège des Bourgmestre et Echevins

de la Commune d'ERPELDANGE-SUR-SÛRE

SÉANCE du 18 mai 2026

Présents: MM. Gleis-bourgmestre
Schaeffer, Kuffer - échevins
Troes - secrétaire communal

Absent(s): a) excusé: néant b) sans motif: néant

Point de l'ordre du jour: 01

OBJET : **Règlement temporaire de circulation > 72h** : décision

Le collège des bourgmestre et échevins,

Revu notre règlement général de circulation du 29 mars 2023, approuvé par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 10 novembre 2023 et par le Ministre de l'Intérieur en date du 14 novembre 2023, N° 322/23/CR

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Vu la loi du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale

Vu la demande de l'entreprise Sopinor pour le réaménagement de l'arrêt de bus et l'installation de feux tricolores, à partir du lundi 18 mai 2026

Sur proposition du service technique communal

Après avoir délibéré conformément à la loi

décide u n a n i m e m e n t

d'arrêter la réglementation temporaire de la circulation ci-après :

Art. 1^{er}. La circulation sera réglée par des feux tricolores à la hauteur de la maison au numéro 31, Porte des Ardennes à Erpeldange-sur-Sûre du **lundi 18 mai 2026 à 13.00 heures jusqu'au vendredi 24 juillet 2026 à 17.00 heures**.

Les signaux de circulation adéquats seront mis en place.

Art. 2. Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Ainsi fait à Erpeldange-sur-Sûre et date qu'en tête

Suivent les signatures

Pour expédition conforme.

Erpeldange-sur-Sûre, le 18 mai 2026

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire communal,

